

A L'ASSOCIATION DES HEBERGEURS TOURISTIQUES DE L'INDRE
POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

ATTESTATION

Je soussigné, Jean-Luc COTINAT, artisan, 49 route de Bélâbre 36370 PRISSAC, employant 6 personnes, certifie par la présente que dans le cadre de notre activité de restauration du bâtiment ancien, nous réalisons environ 90 % de notre chiffre d'affaire annuel avec notre clientèle de résidence secondaire et de professionnels du tourisme dans et autour du Parc Naturel de la Brenne.

Si des éoliennes géantes devaient être implantées à l'entrée du PNR et visibles à 45 km alentour, elles porteraient une atteinte irréversible à la richesse du territoire rural du parc que sont le paysage, le patrimoine naturel et architectural et qui constituent le moteur du développement économique touristique indispensable pour en assurer la pérennité. La baisse des touristes serait inévitable, l'achat de maisons secondaires serait quasiment inexistant, les travaux de rénovation auraient alors pratiquement disparu et, en ce qui me concerne, cela entraînerait certainement la fermeture pure et simple de mon entreprise.

Je ne vois vraiment pas l'intérêt de mettre des éoliennes en zones rurales alors qu'il y en a déjà à beaucoup d'endroits et qu'il suffirait d'agrandir les parcs existants. Les zones rurales ont, à l'inverse, encore besoin de beaucoup plus d'authenticité au niveau du paysage pour que le touriste et la personne qui a décidé d'y vivre s'y retrouvent pleinement.

A l'aube de la sortie du stickers voiture « Berry Happy » où l'on prône la joie et la fierté de vivre en Berry ou la satisfaction d'y avoir séjourné, je pense que l'apport d'éoliennes serait complètement à contre-courant de ce sentiment de bien-être.

Ayant pris connaissance de l'analyse détaillée par l'AHTI du Rapport d'Enquête Publique du projet éolien de Thollet & Coulonges de monsieur Michel Bobin, commissaire enquêteur pour la sauvegarde des emplois du département de l'Indre et des départements limitrophes, nous demandons à l'autorité administrative d'interdire la construction de toute zone industrielle d'éoliennes géantes à moins de 40 km de distance du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Fait à Prissac, le 11 mars 2016

Jean-Luc COTINAT
Chef d'Entreprise


**RENOVATION
DEMOLITION - RECUPERATION**
Jean-Luc COTINAT
49, Route de Baracre - 36370 PRISSAC
Tél. : 02 54 25 04 54
Siret: 32926488400015
RCS CHATEAUX-LOUX A32626488403A12
RM 13894RM36
N° TVA INTRA COMMUNAUTAIRE FR 62326264884
CODE NAF : 451A